



RAPPORT DE GESTION
TROISIÈME TRIMESTRE DE 2011
(30 SEPTEMBRE 2011)

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion daté du 28 novembre 2011 a été approuvé par le conseil d'administration et doit être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires du 30 septembre 2011.

Les états financiers intermédiaires pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 2011 ainsi que la période correspondante de l'an passé ont été préparés selon les International Financial Reporting Standards (« IFRS »).

La note 2 des états financiers intermédiaires énonce en détail ces nouvelles méthodes comptables tandis qu'à la note 12 on y trouve les ajustements effectués aux états financiers à la date de transition.

La devise utilisée pour la présentation est le dollar canadien (\$ CAN) et tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui reflètent, à la date du rapport de gestion, les attentes, estimations et projections de la Société quant à ses opérations, à l'industrie minière en général et à l'environnement économique dans lequel elle évolue. Bien que raisonnables, ces énoncés comportent un certain élément de risque et d'incertitude de sorte qu'il n'y a aucune garantie qu'ils seront réalisés. Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de façon importante de ceux mentionnés ou prévus dans ces énoncés prospectifs.

PORTEFEUILLE MINIER

Le portefeuille de Radisson comprend six propriétés qui couvrent une superficie totale de 25 066 hectares, soit 5 propriétés au Québec et une en Ontario. Le régime politique est stable au Canada, mais il n'y a aucune autorité qui offre autant que le Québec en termes d'avantages fiscaux (selon les régions, remises variant de 35 % à 45 % des dépenses admissibles d'exploration), d'accès à une main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'à des fournisseurs reconnus pour leur expertise dans le domaine minier.

N'oublions pas encore une fois de souligner que les propriétés les plus prometteuses de Radisson, soit O'Brien-Kewagama et Massicotte sont situées dans la province de Québec, qui est toujours reconnue comme un territoire des plus attrayants pour l'exploration et le développement minier.

PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

Les cinq propriétés au Québec couvrent une superficie totale de plus de 24 554 ha dans le Nord-Ouest québécois, à l'intérieur de la prolifique Ceinture de roches vertes archéennes de l'Abitibi.

TABLEAU DES PROPRIÉTÉS

Propriétés	Nombre de Titres Miniers	Superficie (hectares)	Minéralisation	Intérêts
Douay	33	1432,32	Or	100%
Estrades	18	278,00	Cuivre, Argent	100%
O'Brien/Kewagama	36	728,96	Or	100%
Massicotte	538	21117,32	Or	100%
Massicotte JV	18	997,54	Or	60,9 %
TOTAL	643	24 554,14		

PROPRIÉTÉS O'BRIEN/ KEWAGAMA

Le principal actif de Radisson, la propriété O'Brien/Kewagama, située dans le secteur de Malartic-Cadillac, à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi, comprend 36 claims couvrant une superficie de 729 hectares. La prolifique Faille de Cadillac traverse la propriété sur près de 3 km le long. De 1933 à 1956, la mine O'Brien a produit 590 000 onces d'or, soit 1 302 000 tonnes de minerai à une teneur de 0,448 oz/t Au, et était considérée comme la mine ayant la teneur aurifère la plus élevée du camp minier de Cadillac. La profondeur de la mine est de 3 450 pieds.

La propriété O'Brien-Kewagama se trouve approximativement à 5 km à l'ouest de la mine d'or Lapa d'Agnico-Eagle, cette dernière chevauchant aussi la Faille de Cadillac, et à environ 4 km au sud-ouest de la mine La Ronde d'Agnico-Eagle, qui atteint maintenant 3 000 mètres (10 000 pieds) de profondeur.

Les travaux d'exploration réalisés par la Société, sur la propriété ont mené à la découverte d'une ressource indiquée de 218 540 onces (basée sur des ressources indiquées de 270 000 t à une teneur non coupée de 0,56 oz/t et des ressources inférées de 182 000 t à une teneur non coupée de 0,37 oz/t) définie dans le rapport conforme à la Norme 43-101 réalisé par Scott Wilson RPA en mai 2007.

Ces ressources sont toutes définies au-dessus du niveau 650 m, sont situées à plus de 800 m à l'est des chantiers de l'ancienne mine O'Brien et constituent une nouvelle découverte de minéralisation à forte teneur semblable à celle exploitée à l'ancienne mine O'Brien.

Les forages antérieurs sur ces structures aurifères à forte teneur de type O'Brien ont révélé la présence d'une nouvelle zone minéralisée (résultats déjà communiqués), incluant :

FORAGE	INTERVALE	TENEUR	PROFONDEUR
153B	2,3 m	13,9 g/t	192 m
06-08	2,5 m	50,3 g/t	412 m
2130-40w	1,8 m	41,2 g/t	226 m
21-13	7,6 m	8,6 g/t	280 m
97-87	2,9 m	30,5 g/t	314 m

Au cours de la dernière année, la direction a entrepris la recompilation et la réévaluation complètes du projet à la lumière des récentes découvertes et des nouvelles mines à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi (Osisko, Goldex, Lapa). Ces travaux démontrent clairement qu'en plus des structures à forte teneur et de leur excellent potentiel d'extension en profondeur, il existe aussi d'autres types de minéralisation aurifère sur la propriété, incluant des structures à faible teneur et

à fort tonnage de type porphyrique similaires aux modèles des gisements d'Osisko et de Goldex et des minéralisations aurifères associées aux formations de fer.

Les résultats des forages antérieurs sur la propriété O'Brien-Kewagama soutenant cette hypothèse (résultats déjà communiqués) incluent :

FORAGE	INTERVALE	TENEUR
04-08	8,3 m	5,4 g/t
08-155A	13,7 m	2,4 g/t
08-155	5,4 m	4,4 g/t
97-87	3,2 m	4,3 g/t

Un programme de forages au diamant sur le projet pour explorer et découvrir de nouvelles minéralisations aurifères a été réalisé au début de l'année 2011. Les résultats des cinq premiers forages ont été publiés le 1 juin 2011.

Parmi les faits saillants, mentionnons, la découverte de teneurs élevées en or et de minéralisations aurifères près de la surface.

Parmi les meilleurs résultats :

- 32,3 g/t au sur 7,3 m, incluant 147,8 g/t sur 1,5 m dans le forage #3
- 12,85 g/t au sur 2,25 m dans le forage #2
- 5,25 g/t au sur 1,8 m dans le forage #2
- 2,9 g/t au sur 4,3 m dans le forage #4

Provenant du même programme de forages, la Société a fait état par communiqué (le 16 juin 2011) de la découverte de nouvelles minéralisations aurifères près de la surface sur la propriété O'Brien-Kewagama.

Située dans un secteur de la propriété n'ayant jamais été foré, cette découverte démontre le potentiel de trouver de nouvelles minéralisations aurifères sur la propriété. La découverte se trouve près de la surface, dans le secteur est de la propriété, et est ouverte latéralement, selon la direction, et en profondeur.

Parmi les meilleurs résultats, mentionnons :

- 3,37 g/t d'or sur 8,6 m dans le forage n° 6, incluant 5,10 g/t d'or sur 4,5m
- 3,57 g/t d'or sur 6,8 m dans le forage n° 9
- 9,23 g/t d'or sur 1,0 dans le forage n° 6

Le 24 octobre (communiqué du 25 octobre 2011) a débuté un autre programme sur la propriété. Les buts de ce dernier programme sont :

1. poursuivre les forages du programme d'exploration 2011 ;
2. réaliser des forages de définition de ressources sur la Zone 36 (rapport 43-101 de Scott Wilson Roscoe Postle en 2007) afin de reclasser les ressources inférées et, si possible, d'augmenter les ressources totales;
3. explorer les secteurs d'intérêt du projet, incluant la formation de fer minéralisée, les intrusions porphyriques minéralisées à l'intérieur des roches sédimentaires du Pontiac et explorer le Groupe de Cadillac vers le nord.

PROGRAMME D'EXPLORATION SOUS TERRE

La société prévoit accéder à la ressource de la Zone 36 via une rampe inclinée (15 %) de 4,5 m x 5 m conçue pour atteindre les niveaux 350, 500 et 750 pieds. La longueur prévue est présentement de l'ordre de 1500 m.

L'accès souterrain permettra l'évaluation et l'échantillonnage en vrac de la Zonem36, l'exploration (au moyen de forages sous terre) et la découvertes de nouvelles zones aurifères ainsi que la réalisation des études de faisabilité nécessaires relatives à l'exploitation et à la métallurgie.

Les travaux initiaux d'ingénierie et les demandes d'obtention de permis sont en cours.

GROUPE MASSICOTTE

La propriété Massicotte est adjacente à la propriété Detour Lake, une propriété à un stade de développement avancé avec des ressources (mesurées et indiquées) estimées à 21 Moz d'or.

Elle couvre une superficie totale de 22 114,64 hectares à l'intérieur de la prolifique Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le Nord-Ouest québécois. Les 556 claims la constituant sont situés à 12 km à l'est du gisement aurifère de plusieurs millions d'onces de Detour Lake, propriété de Detour Gold Corporation. À la suite de la révision des ressources estimées par SGS Geostat Ltd, Detour Gold Corporation a annoncé, le 25 mai 2010, des ressources mesurées, indiquées et inférées de plus de 21 millions d'onces d'or pour Detour Lake en utilisant une teneur de coupure de 0.5 g/t. La zone de déformation aurifère régionale Detour – Sunday Lake – Massicotte traverse la propriété de la mine Detour Lake et se poursuit sur la propriété Massicotte.

Les travaux antérieurs d'exploration et les forages sur la propriété Massicotte ont permis d'identifier les indices aurifères Lynx, Rambo et Lap 3, avec des valeurs obtenues en forage respectivement de 7,8 g/t Au sur 7,2 m, de 6,3 g/t Au sur 2,7 m et de 24,1 g/t Au sur 2,4 m.

Deux zones à fort potentiel aurifère peu explorées traversent la propriété Massicotte, soit près de 40 km d'horizon favorable au total : l'extension vers l'est de la zone de déformation de Sunday Lake, hôte de la mine Detour Lake, et la zone de déformation de Grasset.

Dans l'ensemble, ce secteur est constitué de terrains en contrebas où les affleurements sont rares en raison de la grande épaisseur de mort-terrain. Les roches archéennes de la propriété appartiennent à la Sous-province de l'Abitibi, plus particulièrement à la Ceinture Harricana-Turgeon (HT).

La Ceinture HT forme un empilement de roches volcaniques et sédimentaires orientées est-ouest. Plus spécifiquement, du nord au sud :

- Domaine volcanique de Manthet (basalte tholéitique);
- Groupe de Matagami (séquence à turbidites composée de conglomérat, de grès, de siltstone et de shale);
- Domaine volcanique de Brouillan-Nord (basalte tholéitique);
- Complexe volcanique de Brouillan (basalte et rhyolite);
- Domaine volcanique d'Enjalran (basalte);
- Groupe de Taïbi (schiste à amphibole-biotite).

Plusieurs gisements d'or et de métaux de base ont été identifiés à l'intérieur de la Ceinture HT, incluant : la mine Detour Gold (1,84 Moz or produite, ressources actuelles en or de 17,3 Moz), la mine Selbaie (production de 45 MT à une teneur de 1 % Cu, de 2 % Zn et de 39 g/t Ag) et la mine d'or Casa Berardi qui est présentement opérée par Mines Aurizon Itée (688 000 onces produites, ressources mesurées et indiquées actuelles en or de 1,87 Moz).

Une entente d'option et un accord de coentreprise a été conclu avec Balmoral Resources Ltd, une société d'exploration aguerrie et très bien financée.

L'entente d'option prévoit l'octroi de deux options par Radisson à Balmoral. Dans le cadre de la première option, Balmoral peut acquérir un intérêt indivis de 51 % de la propriété (i) en dépensant 325 000 \$ sur la propriété au cours de la première année, puis 1 475 000 \$ supplémentaires au cours des deux années suivantes, soit 1 800 000 \$ au total, (ii) en versant à Radisson la somme de 50 000 \$ dans les 10 jours suivant l'approbation de la Bourse (actuellement reçu), 50 000 \$ avant le premier anniversaire de l'approbation de la Bourse et 50 000 \$ avant le second anniversaire de l'approbation de la Bourse et (iii) en émettant à Radisson 50 000 actions ordinaires de Balmoral dans les 10 jours suivant l'approbation de la Bourse et 50 000 actions ordinaires avant le premier anniversaire de l'approbation de la Bourse.

La seconde option permet à Balmoral d'acquérir un intérêt supplémentaire de 9 % dans la propriété, à la condition d'avoir complété la première option. Balmoral disposera alors d'une période de 90 jours pour choisir d'exercer la seconde option qui l'oblige à produire au cours des deux années suivantes (l'échéance de la seconde option) un rapport conforme à la

norme 43-101 indiquant des ressources mesurées et indiquées d'au moins 500 000 onces d'or ou à effectuer des dépenses supplémentaires sur la propriété d'au moins 1 500 000 \$ avant l'échéance de la seconde option.

L'accord de coentreprise sera constitué conformément aux normes de l'industrie. Balmoral en sera l'entrepreneur, que ce dernier exerce seulement la première option (advenant que Balmoral choisisse de ne pas exercer la seconde option) ou que Balmoral exerce la seconde option. Tout participant du JV, dont la participation devient inférieure à 10 %, verra sa participation automatiquement réduite à une redevance sur les revenus nets de fonderie de 2 %.

Des travaux d'exploration préliminaires ont été réalisés par Balmoral sur le projet soit de la coupe de lignes dans le secteur "est" de la propriété en prévision du levé de polarisation provoquée planifié et levé magnétique terrestre en cours dans l'ouest de la propriété dans le but de bien aligner les futurs programmes de forages.

Les premières vérifications par forage des cibles d'exploration aurifère sur la propriété ont débuté au début d'octobre 2011.

Le programme de forages au diamant prévu de 1200 à 1500 m vérifiera les cibles géophysiques et géologiques situées le long de la zone de déformation de Sunday Lake ayant des contextes similaires à ceux du gisement de Detour Gold ainsi que des cibles additionnelles présentant des similitudes avec les indices minéralisés Martinière West, Fenelon et Grasset Gold découverts plus à l'est par Balmoral le long de cette structure. Pour Balmoral, il s'agit de la première année de l'entente d'option lui permettant d'acquérir jusqu'à 60 % d'intérêt dans la propriété Detour Est de Ressources minières Radisson inc. (voir son communiqué de presse du 11 novembre 2010).

Le choix des cibles est axé vers les secteurs qui offrent, un potentiel de découverte élevé pour de nouvelles minéralisations aurifères à fort tonnage, en s'appuyant sur ses connaissances grandissantes de cette ceinture et des travaux réalisés par les voisins à l'ouest...

Malgré la présence du gisement de Detour Gold directement à l'ouest de la propriété, la vérification de la zone de déformation de Sunday Lake est sporadique sur la propriété Detour Est. De ce fait, elle représente une cible de premier choix.

AUTRES PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

Radisson désire concentrer ses efforts sur les propriétés O'Brien-Kewagama et Massicotte. Elle ne prévoit ni travaux, ni dépenses sur ses autres propriétés dans un futur proche.

Dans cette optique, la société n'a pas renouvelé les titres miniers restant de Trecession (3 titres miniers / 120 hectares).

PROPRIÉTÉS EN ONTARIO

Des propriétés optionnées en 2005 pour leur potentiel en molybdène dans le secteur de Dryden, la Société n'a conservé que la propriété Highway d'une superficie de 512 ha. Elle en a fait l'acquisition complète le 1er octobre 2008. Elle ne prévoit aucun travail géologique en 2011.

PROMOTION

Au cours du premier trimestre 2011, la Société a participé à l'événement suivant :

- Mars 2011 - PDAC International Trade Show & Investors Exchange
- En septembre et octobre 2011, il y a eu plusieurs rencontres tant à Montréal qu'à Toronto avec des investisseurs institutionnels dans le but de promouvoir la société et à la recherche d'investissement pour le projet O'Brien/Kewagama.

FINANCEMENT PAR ACTIONS

1) Le 12 mai 2011, la Société a réalisé un placement privé pour un produit total de 465 000 \$. La composition du placement était de 375 000 \$ en unités accréditatives et de 90 000 \$ en unités non accréditatives avec le groupe MineralFields.

Le placement privé se composait de 2 500 000 unités accréditatives (les Unités accréditatives) émises du capital-social de la Société au prix de 0,15 \$ CA par Unité accréditive pour un produit total de 375 000 \$. Chaque Unité accréditive est constituée d'une action ordinaire de la Société émise comme action accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire non accréditive transférable. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire non accréditive au prix de 0,30 \$ CA par action dans les 24 mois suivant la date de clôture. Le placement privé comprend aussi 692 307 unités non accréditatives émises du capital-social de la Société (les Unités non accréditatives) au prix de 0,13 \$ CA par Unité non accréditive pour un produit brut total de 90 000 \$. Chaque Unité non accréditive est constituée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire non accréditive transférable. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,30 \$ CA par action dans les 24 mois suivant la date de clôture.

La totalité (100 %) du produit brut des Unités accréditatives vendues lors du financement accréditif sera allouée à des dépenses d'exploration canadiennes (au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada) sur le projet O'Brien-Kewagama, propriété de Radisson.

Dans le cadre de ce placement privé, les intermédiaires ont reçu en compensation une commission en espèces correspondant à 6 % du produit brut levé de même que des bons de souscription aux intermédiaires équivalant à 8 % du nombre d'Unités accréditatives et non accréditatives souscrites lors du placement. Les bons de souscription aux intermédiaires pouvant être exercés au prix de 0,30 \$ CA au cours des 2 années suivant la date de clôture.

2) La société a complété le 5 octobre 2011, un placement privé de 300 105 \$ avec CGE Ressources Québec 2011 s.e.c.

Le placement se compose de 2 223 000 unités à un prix de \$0,135 l'unité pour un montant total de 300 105 \$. Chaque unité comprend une action ordinaire accréditive et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier (non accréditif) donnant droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de Ressources Minières Radisson Inc. (« **Radisson** ») à un prix de 0,25 \$ au cours d'une période de 24 mois à compter de la date d'émission. La totalité des produits bruts (100 %) des actions accréditives vendues lors de l'offre accréditive sera allouée à des dépenses d'exploration canadiennes (au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada) sur la propriété O'Brien-Kewagama.

Dans le cadre du placement accréditif, CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. recevra une compensation de 7% pour les frais conséquents à la vérification diligente et le traitement du dossier.

PROGRAMME D'EXPLORATION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, il n'y a eu aucun travail d'exploration sur les propriétés de la Société. Par contre la direction a entrepris la recompilation et la réévaluation complètes de tous les résultats des programmes de forage passés.

Une campagne de forages de 3 050 mètres ciblant les minéralisations aurifères près de la surface dans le secteur est du projet (secteur Kewagama) a débuté le 21 février 2011 et est maintenant terminée. Les résultats ont été diffusés.

Les dix forages de la campagne 2011 (3050 m) s'étendent sur 1150 mètres selon la direction et démontrent clairement la continuité de la minéralisation aurifère.

Les premiers forages ont permis de vérifier les minéralisations aurifères à faible profondeur sur 820 mètres de distance. L'or a été découvert dans les roches volcaniques et porphyriques à l'intérieur de la faille de Cadillac et dans des réseaux de veines de quartz dans les roches sédimentaires. Tous les forages étaient orientés vers le nord pour recouper la faille de Cadillac.

La ressource de 218 540 onces d'or (rapport conforme à la Norme canadienne 43-101 de Scott Wilson de Roscoe Postle en 2007) identifiée dans la zone 36 est située immédiatement à l'ouest et dans le prolongement des forages de 2011.

En 2004, deux forages de reconnaissance (situés à 300 m et à 600 m à l'est du forage de découverte no 6) ont été réalisés près de la limite est de la propriété. Les deux forages ont recoupé la minéralisation aurifère et des teneurs anormales en or à plus de 500 m de profondeur (2,1 g/t sur 1,0 m, 6,7 g/t sur 0,5 m, 0,4 g/t sur 19,15 m), démontrant la continuité des minéralisations aurifères en profondeur sur la propriété.

La Société planifie actuellement une campagne complémentaire de forages.

Les cibles des futurs forages comprennent le suivi des forages de 2011, l'intrusion de porphyre aurifère découverte en 2004 au sud de la faille de Cadillac, la formation minéralisée en or au nord, les secteurs non explorés est et ouest de la propriété et, évidemment, les extensions en profondeur.

Le 24 octobre a débuté un autre programme sur la propriété. Ce dernier est d'environ 3000 mètres et les buts sont :

1. poursuivre les forages du programme d'exploration 2011;
2. réaliser des forages de définition de ressources sur la Zone 36 (rapport 43-101 de Scott Wilson Roscoe Postle en 2007) afin de reclasser les ressources inférées et, si possible, d'augmenter les ressources totales;
3. explorer les secteurs d'intérêt du projet, incluant la formation de fer minéralisée, les intrusions porphyriques minéralisées à l'intérieur des roches sédimentaires du Pontiac et explorer le Groupe de Cadillac vers le nord.

BOURSE

Les actions de la Société sont inscrites en bourse depuis 1986 sous le symbole RDS. Radisson fait partie de la catégorie « sociétés émergentes » à la Bourse de croissance TSX (TSX-V).

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

Faits saillants des trois derniers exercices financiers

Exercice clos le 31 décembre			
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)			
	2010 (IFRS) \$	2009 (PCGR) \$	2008 (PCGR) \$
Actif total	6 926	6 197	6 825
Revenus	132	62	86
Perte nette	347	521	1 305
Perte nette par action	0,01	0,01	0,03
Dette à long terme	0	0	0

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Revenu total \$	Perte nette \$	Perte de base et diluée par action \$	Normes
Décembre 2009	61,5	(175)	(0,01)	PCGR
Mars 2010	5	(90)	(0,00)	IFRS
Juin 2010	-	(47)	(0,00)	IFRS
Septembre 2010	-	(109)	(0,00)	IFRS
Décembre 2010	127	(101)	(0,01)	IFRS
Mars 2011	20	(81)	(0,00)	IFRS
Juin 2011	4,6	(166)	(0,00)	IFRS
Septembre 2011	8	(104)	(0,00)	IFRS

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU TRIMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011

En raison de son secteur d'activités, la Société ne génère pas de revenus réguliers et doit compter sur l'émission d'actions ou sur les revenus d'intérêt générés par ses placements pour assumer ses dépenses courantes. Elle assure également sa survie par la signature d'ententes d'options de vente sur certaines de ses propriétés minières.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, les revenus de la Société proviennent principalement de la vente de placements dont 30 000 actions de la société publique Ressources D'Arianne inc. et 16 000 actions de la société publique Ressources Balmoral Ltd. Ces dispositions ont permis de recueillir 49 767 \$ servant à couvrir en partie les frais d'exploitation et ont généré un gain sur disposition de placements de l'ordre de 24 617 \$. De plus, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010, le gain sur la vente d'actions de sociétés publiques s'est élevé à approximativement 20 000 \$. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, la société a également gagné des revenus d'autres sources de l'ordre d'environ 8 000 \$ comparativement à 4 900 \$ en 2010. Somme toute, on peut conclure que la Société tire ses revenus de source semblable pour les périodes comparatives de 2011 et 2010.

Le statut public de la Société associé à la nature de ses opérations se traduit par la réalisation de pertes d'exploitation à chaque période.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2011, la Société a réalisé une perte avant impôts de 111 491 \$ comparativement à une perte de 109 247 \$ pour la même période en 2010. Les dépenses sont sensiblement semblable sauf les honoraires professionnels qui sont beaucoup plus élevés en 2011 ce qui s'explique notamment par 20 000 \$ d'honoraires professionnels pour l'étude de propriétés minières ainsi que par les honoraires liés au basculement aux IFRS. La variation des salaires qui ont baissé de moitié de 2010 à 2011 s'explique par un ajustement salarial, ce montant n'étant pas récurrent.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, la perte avant impôts de la Société se chiffre à 414 727 \$ comparativement à 246 605 \$ en 2010. L'augmentation du salaire hebdomadaire du vice-président explique la variation à la hausse des salaires et charges sociales de la Société. Les autres variations importantes au niveau des dépenses proviennent de l'augmentation de la rémunération à base d'actions qui s'explique par le fait que Radisson a octroyé en 2011, 1 000 000 d'options d'achat d'actions à ses administrateurs et dirigeants pour un montant évalué à 92 000 \$. De plus, la hausse substantielle des honoraires professionnels est causée par les honoraires liés au basculement aux IFRS, par les honoraires pour l'étude de propriétés minières et par d'autres honoraires légaux. Les autres dépenses sont demeurées plutôt stables.

La Société maintient constamment un contrôle rigoureux sur ses dépenses afin de prolonger ses liquidités tout en évitant une dilution inutile de ses actions en circulation.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2011, la perte nette se chiffre à 103 696 \$ comparativement à 109 247 \$ pour la même période en 2010. Outre les variations au niveau des frais d'administration, la Société a enregistré 7 795 \$ à titre d'impôts sur les bénéfices et impôts miniers différés suite à la réalisation de travaux d'exploration au cours du trimestre. Un tel montant ne figure pas en 2010. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, la Société a comptabilisé 63 995 \$ à titre d'impôts sur les bénéfices et impôts miniers différés tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé en 2010. La perte nette de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 s'élève donc à 350 732 \$ tandis que pour la période comparative, la perte nette était de 246 605 \$.

La direction de la Société continue à gérer de façon prudente les fonds disponibles pour ses opérations courantes et maintient son objectif d'augmenter son niveau d'encaisse, afin de pouvoir respecter ses engagements et maintenir la pérennité de la Société à plus long terme.

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le 12 mai 2011, la Société a effectué un financement par actions pour un total de 465 000 \$. Suite à ce financement, la Société a procédé à l'émission de 2 500 000 d'actions accréditatives au prix unitaire de 0,15 \$ pour un produit total brut de 375 000 \$. Dans le cadre de ce même placement privé, la Société a émis 692 307 actions de classe A (non accréditif) au prix unitaire de 0,13 \$ pour un produit total de 90 000 \$.

Un demi-bon de souscription est associé au placement accréditif et non accréditif au prix de 0,30 \$ jusqu'au 12 mai 2013. Ce bon de souscription est non accréditif et transférable. Ceci équivaut à un total 1 596 153 bons de souscription pour une valeur hypothétique de 478 846 \$ s'ils sont exercés.

Conséquemment, à ce placement privé, la Société a versé à titre de commission une somme en espèces de 27 900 \$ correspondant à 6 % du produit de financement brut ainsi que 255 384 bons de souscription aux courtiers leur permettant d'acquérir une action au prix de 0,30 \$ par action jusqu'au 12 mai 2013.

La société a complété le 5 octobre 2011, un placement privé de 300 105 \$ avec CGE Ressources Québec 2011 s.e.c.

Le placement se compose de 2 223 000 unités à un prix de \$0,135 l'unité pour un montant total de 300 105 \$. Chaque unité comprend une action ordinaire accréditive et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier (non accréditif) donnant droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de Ressources Minières Radisson Inc. (« Radisson ») à un prix de 0,25 \$ au cours d'une période de 24 mois à compter de la date d'émission.

La totalité des produits bruts (100 %) des actions accréditatives vendues lors de l'offre accréditive sera allouée à des dépenses d'exploration canadiennes (au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada) sur la propriété O'Brien-Kewagama.

L'exercice des bons de souscription pourrait devenir une source de financement.

L'entente d'option sur la propriété Massicotte avec la société publique Ressources Balmoral Ltd. devient une source de financement supplémentaire. En vertu de cette entente parce qu'elle est maintenue, Balmoral a versé une somme en espèces de 50 000 \$ le 14 novembre 2011 et a procédé à l'émission de 50 000 actions ordinaires.

Au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2011, la Société a réalisé 51 971 \$ en travaux d'exploration. 19 741 \$ en travaux d'exploration ont été réalisés au cours de la même période de 2010. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, un total de 428 879 \$ de travaux d'exploration ont été effectués alors que la Société n'avait procédé qu'à 19 741 \$ de travaux pour la même période correspondante de 2010. Les financements accréditifs de 2010 et 2011 sont à l'origine de l'ampleur des travaux d'exploration de la période considérée.

Les frais d'administration totaux s'élèvent à 119 423 \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2011 et à 350 172 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011. Pour les périodes comparatives, ces frais se chiffrent respectivement à 109 247 \$ et à 242 101 \$. Les principaux éléments à l'origine des variations ont été mentionnées précédemment. Par ailleurs, la vente d'actions de sociétés publiques a permis de recueillir un total d'environ 50 000 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011. Les variations entre les périodes de trois mois et neuf mois closes les 30 septembre 2011 et 2010 sont la résultante de la variation de quelques éléments et les résultats cadrent néanmoins avec les plans de la direction.

Au 30 septembre 2011, la totalité de l'encaisse détenue par la Société au montant de 323 432 \$ est réservée à la prospection et à l'évaluation tout comme le montant de 520 589 \$ détenu au 31 décembre 2010. La Société a effectué 428 879 \$ de travaux de prospection et d'évaluation au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 mais a réalisé un placement privé en actions accréditatives de 375 000 \$ expliquant ainsi la variation au niveau de l'encaisse réservée. Au 30 septembre 2011, le fonds de roulement de la Société s'élève à un montant négatif de 26 860 \$ comparativement à 86 891 \$ au 31 décembre 2010.

La direction de la Société avait estimé que les fonds nécessaires aux frais d'exploitation pour les 12 mois de l'exercice de 2011 seraient de 300 000 \$. Les frais pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 se chiffrent à environ 350 000 \$ (en excluant la rémunération à base d'actions). C'est une certitude qu'il y a dépassement par rapport à l'estimation de 300 000 \$ du début de l'exercice. Les frais d'exploitation seront plus près de 450 000 \$ que de l'estimation du début de l'exercice. Le passage des anciennes normes comptable aux nouvelles « International Financial Reporting Standards (« IFRS »), le rajustement salarial de Donald Lacasse et des frais juridiques augmentés pour l'étude de dossiers sont responsable pour l'augmentation des coûts.

Le financement de la Société se faisant principalement par voie d'émissions de capital-social, le succès de celle-ci dépend des marchés des capitaux de risque, de l'attrait des investisseurs pour les sociétés d'exploration et du prix des métaux. Pour continuer ses activités d'exploration et couvrir ses dépenses courantes, Radisson devra maintenir et augmenter ses liens avec la communauté financière afin de pouvoir réaliser d'autres financements par actions.

L'exercice de bons de souscription en circulation représente un financement potentiel. L'exercice d'options d'achat d'actions constitue également un financement potentiel supplémentaire important. Selon la direction de la Société, advenant une augmentation importante du cours des actions de Radisson, une entrée d'argent serait prévisible, par contre, il n'est pas possible de prévoir le montant en question.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les redevances sur les propriétés minières se détaillent comme suit :

- O'Brien : paiement au comptant de 1 million de dollars au moment de la mise en production commerciale
- Kewagama : 2 % NSR
- Highway : 2 % NSR avec possibilité de rachat moyennant la somme d'un million de dollars

Puisque les financements réalisés se composent d'unités accréditives, la Société se voit dans l'obligation d'attribuer les dépenses en prospection et évaluation dans un temps donné. Le tableau qui suit traduit les dépenses attribuées et les temps correspondants donnés. Au 31 décembre 2011, la Société devra avoir effectué 900 000 \$ en travaux d'exploration. De plus, un montant de 675 105 \$ devra être effectué en travaux d'exploration avant le 31 décembre 2012. Jusqu'au 30 septembre 2011, Ressources minières Radisson inc. a réalisé approximativement 827 000 \$ de travaux d'exploration. Par conséquent, les travaux à effectuer jusqu'au 31 décembre 2011 s'élèvent à environ 73 000 \$ et à 675 105 \$ jusqu'au 31 décembre 2012.

Date	Financement /		Emploi du produit /	Objectifs
8 juillet 2010	Actions accréditives	600 000 \$	Assigné à la réévaluation des données et forages sur la propriété O'Brien-Kewagama	Travaux terminés dans les délais prescrits
13 décembre 2010	Actions accréditives	300 000 \$	Assigné à l'exploration sur la propriété O'Brien-kewagama /forages	Forages/délai 31 décembre 2011
12 mai 2011	Actions accréditives	375 000 \$	Assigné à l'exploration sur la propriété O'Brien-kewagama /forages	Forages/délai 31 décembre 2012
5 octobre 2011	Actions accréditives	300 105 \$	Assigné à l'exploration sur la propriété O'Brien-kewagama /forages	Forages/délai 31 décembre 2012

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉS ET OBJECTIFS COMMERCIAUX

La rémunération payée ou payable aux principaux dirigeants (le président, le vice-président et chef des finances ainsi que les administrateurs) est la suivante :

	Période de neuf mois close le	
	30 septembre 2011	30 septembre 2010
	\$	\$
Salaires incluant les primes et avantages ¹	87 742	64 527
Coût de la sécurité sociale	6 036	6 163
Loyers et frais d'occupation ²	3 750	3 600
Forage, experts et sous-traitants inclus dans les frais d'exploration ³	180 160	-
Paiements fondés sur des actions	97 104	29 400

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur de transactions, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Note 1 : Le 1^{er} janvier 2009, le salaire de Donald Lacasse fut diminué de 75 000 \$ à 38 000 \$ pour accommoder la Société temporairement en manque de liquidités. Au début de juillet 2010, le salaire fut rétabli à 75 000 \$. Une partie du salaire perdu fut retourné aussi.

Note 2 : Dans le cours de ses activités administratives, la Société loue un bureau du vice-président de Radisson.

Note 3 : La Société a déboursé pour des travaux reliés à l'exploration à 9091-4722 Québec inc. et G.D. Solutions Minières Inc. Ces compagnies appartiennent au Président et chef de la direction.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information de la Société au sens du Règlement 52-109. Ces contrôles et procédures ont été évalués au 31 décembre 2010 et il a été conclu qu'ils étaient adéquats et efficaces.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au sens du Règlement 52-109. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, il n'y a eu aucun changement dans les contrôles qui aurait considérablement affecté ou, du moins, très probablement affecté les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS N'AYANT PAS D'IMPORTANTS REVENUS

La Société fournit l'information relative aux actifs d'exploration et d'évaluation dans la note 5 des états financiers de la période close le 30 septembre 2011. La Société n'a aucune dépense de recherche et développement.

La Société n'a pas de frais reportés autres que les actifs d'exploration et d'évaluation.

Concernant les informations présentées dans ce rapport de gestion sur les actifs d'exploration et d'évaluation, la direction a conclu que l'absence de dépréciation au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 est adéquate.

FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION

Le détail des frais généraux d'administration est constitué des frais de télécommunications de 4 124 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011.

MODE DE PRÉSENTATION ET ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés par la direction de la compagnie conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS ») et conformément à IAS 34 «Information financière intermédiaire». Ils n'incluent pas toutes les informations requises par les IFRS lors de la production des états financiers annuels. De plus, comme c'est la première fois que les résultats financiers de la compagnie et sa situation financière sont présentés selon les IFRS, les présents états financiers ont été préparés conformément à IFRS 1 «Première adoption des Normes internationales d'information financière».

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux méthodes comptables que la compagnie se propose d'adopter pour ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, fondées sur les normes IFRS qui, selon la compagnie, seront alors en vigueur. Les méthodes comptables décrites à la note 2 ont été appliquées de la même manière pour toutes les périodes présentées sauf indication contraire. Elles ont également été appliquées dans la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture au 1er janvier 2010, comme exigé par IFRS1.

Les états financiers de la compagnie étaient auparavant préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. La date de transition des PCGR aux IFRS est le 1er janvier 2010. Les PCGR diffèrent des IFRS à certains égards.

Lors de la préparation des présents états financiers intermédiaires conformément aux IFRS, la direction a modifié certaines méthodes de comptabilisation et d'évaluation qu'elle appliquait auparavant pour préparer ses états financiers selon les PCGR du Canada. Les informations comparatives de l'exercice 2010 ont été retraitées pour rendre compte de ces modifications. Les informations à fournir par voie de note jugées importantes à la compréhension des états financiers intermédiaires de la compagnie qui figureraient normalement dans les états financiers annuels préparés conformément aux IFRS sont fournies. Cette note présente aussi le rapprochement des capitaux propres, du déficit et du résultat global selon les PCGR du Canada et selon les IFRS, de même que la description de l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur ces éléments. Également, en plus des informations additionnelles présentées, d'autres notes ont été ajoutées pour faciliter la compréhension des états financiers intermédiaires.

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers qui sont réévalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La préparation des états financiers intermédiaires conformément à IAS 34 fait appel à des estimations comptables critiques. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la compagnie. Une note décrit les domaines particulièrement complexes et exigeants un jugement éclairé ainsi que ceux où les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers. Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers intermédiaires sont résumées plus loin dans le rapport de gestion.

Les états financiers ne tiennent pas compte des projets de normes toujours à l'étape de l'exposé-sondage auprès de l'International Accounting Standards Board (IASB); ainsi que des normes publiées et approuvées par l'IASB, mais dont la date d'application est ultérieure au 31 décembre 2011.

Les normes et interprétations des IFRS sont sujettes à des changements et conséquemment, les conventions comptables pour la période annuelle qui sont pertinentes à ces états financiers seront finalisées seulement lorsque les premiers états financiers annuels en IFRS seront préparés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Différences de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS

Certaines différences de présentation entre le référentiel comptable antérieur (« PCGR ») et les IFRS n'ont aucune incidence sur le résultat global présenté ou sur le total des capitaux propres. Ces différences ont été inscrites dans la section «Reclassements découlant des IFRS» et en voici les grandes lignes :

Les propriétés minières et les frais d'exploration reportés présentés antérieurement à l'état de la situation financière sont maintenant présentés dans un seul poste à l'état de la situation financière. Ils sont maintenant présentés à titre d'actifs de prospection et d'évaluation. Par contre, ils sont toujours présentés en détail dans la note aux états financiers.

Différences de comptabilisation entre les PCGR du Canada et les IFRS

Actions accréditives

Certaines différences de comptabilisation entre le référentiel comptable antérieur (« PCGR ») et les IFRS ont une incidence sur le résultat global présenté ou sur le total des capitaux propres. Ces différences ont été inscrites dans la section «Ajustements découlant des IFRS» et en voici les grandes lignes :

Auparavant, selon les PCGR du Canada, la Société comptabilisait l'impact fiscal relatif aux actions accréditives selon le CPN-146. Selon cette norme, l'impact fiscal de la renonciation des actions accréditives aux investisseurs était comptabilisé au moment où la Société déposait les documents fiscaux auprès des autorités fiscales, pourvu qu'il y ait une assurance raisonnable que les dépenses seraient encourues.

Selon les IFRS, la Société a décidé de comptabiliser l'impact fiscal des actions accréditives en utilisant la méthode des justes valeurs relatives. Selon cette méthode, le moment de la comptabilisation de cet impact fiscal diffère en comparaison avec les anciennes normes suivies par la Société. En effet, dorénavant, l'impact fiscal est comptabilisé à la date où la société a renoncé aux déductions fiscales au profit des investisseurs et au moment où celle-ci a engagé les dépenses admissibles d'exploration. L'émission d'actions accréditives est comptabilisée comme un instrument financier composé. La composante passif représente l'obligation de transférer les déductions fiscales aux investisseurs. Les produits des émissions de financement accréditifs sont répartis entre les actions accréditives émises et le passif au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse de croissance TSX au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux autres passifs. Cette nouvelle norme a engendré un retraitement des chiffres comparatifs.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables importantes ainsi que celles qui requièrent le plus de jugement et d'estimations lors de l'établissement des états financiers de la Société se détaillent comme suit :

Avantages du personnel

Un régime à cotisation définies est un régime de retraite en vertu duquel la Société verse des cotisations définies à une entité indépendante. La compagnie n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. La compagnie contribue également à des régimes gouvernementaux pour certains membres du personnel, qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. Les contributions aux régimes sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont rendus. Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les «fournisseurs et autres créditeurs» et sont évalués au montant non actualisé que la compagnie s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

Rémunération à base d'actions

La compagnie offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel elle peut octroyer aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la compagnie. Ce plan ne comporte pas d'option de règlement en espèces. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services reçus par ce membre du personnel est déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La juste valeur de chaque option est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes. La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en dépenses avec la contrepartie en augmentation du « surplus d'apport ». Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la dépense est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun ajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans les périodes antérieures si le nombre d'options sur actions exercées finalement diffère de celui qui avait été prévu à l'acquisition. Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les

montants reçus sont portés au capital-social.

Actifs de prospection et d'évaluation

Les dépenses engagées avant que l'entité n'ait obtenu les droits légaux de prospecter une zone spécifique sont comptabilisées en charge. Les dépenses liées au développement des ressources minérales ne sont pas comptabilisées en tant qu'actifs au titre de la prospection et de l'évaluation. Les dépenses liées au développement sont inscrites à l'actif seulement après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone spécifique aient été démontrées et lorsque les critères de comptabilisation d'IAS 16 Immobilisations corporelles ou d'IAS 38 Immobilisations incorporelles sont satisfaits.

Tous les coûts associés à l'acquisition de biens et aux activités d'exploration sont capitalisés aux actifs au titre de la prospection et de l'évaluation. Les coûts capitalisés sont limités aux coûts liés aux acquisitions et aux activités d'exploration pouvant être associée à la découverte de ressources minérales spécifiques, ce qui exclut les coûts liés à la production (frais d'extraction), et les frais d'administration et autres coûts indirects similaires. Les dépenses au titre de la prospection et de l'évaluation sont capitalisées lorsqu'ils satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de minerais ;
- les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable; et
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des affaires.

Les coûts reliés à l'acquisition des propriétés minières et aux dépenses de prospection et d'évaluation sont capitalisés par propriété jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les coûts capitalisés aux actifs au titre de la prospection et de l'évaluation sont reclassés à titre d'actifs miniers en développement. Les actifs au titre de la prospection et de l'évaluation sont soumis à un test de dépréciation avant le reclassement, et toute perte de valeur est alors comptabilisée. La Société revoit périodiquement les faits et circonstances indiqués à la norme IFRS 6 indiquant la nécessité de soumettre les actifs de prospection et d'évaluation à des tests de dépréciation. Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif au titre de la prospection et de l'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif au titre de la prospection et de l'évaluation est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur recouvrable des actifs au titre de la prospection et de l'évaluation dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les claims miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. La valeur comptable des actifs au titre de la prospection et de l'évaluation ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

Impôts sur les bénéfiques et impôts miniers différés

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfiques. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour les incidences fiscales attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans les résultats de l'exercice, qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Perte de base et diluée par action

La perte de base par action est calculée en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La perte diluée par action est calculée en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le calcul s'effectue en considérant que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires potentielles au début de la période, ou plus tard si la date de l'émission des actions ordinaires potentielles a été postérieure. Pour calculer sa perte diluée par action, une entité doit supposer que les options dilutives ont été exercées. Le revenu supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période. La perte diluée par action est équivalente à la perte de base par action compte tenu de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements temporaires échéant dans un délai de moins de trois mois de leur date d'acquisition.

Crédits d'impôt relatif aux ressources et de droits miniers

La Société a droit à un crédit de droits miniers sur les frais liés aux activités minières engagés au Québec. De plus, elle a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à l'égard des frais admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôts sont comptabilisés en réduction des actifs de prospection et d'évaluation en vertu de l'IAS20. Les crédits sont comptabilisés à la condition que la Société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement de l'équipement et de l'équipement informatique est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Actions accréditives

Les IFRS ne traitent pas expressément du traitement comptable des actions accréditives et de leur incidence fiscale. La Société a adopté le point de vue exprimé par le Groupe de travail sur les IFRS dans le secteur minier mis sur pied par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE).

La Société considère qu'une émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires; et la vente d'un droit à des déductions fiscales. La vente du droit aux déductions fiscales est évaluée au moyen de la méthode des justes valeurs relatives. Au moment où les actions accréditives sont émises, la vente de déductions fiscales est différée et présentée comme autre passif dans l'état de la situation financière. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées (dans la mesure où il y a l'intention d'y renoncer), la vente de déductions fiscales est comptabilisée en résultat comme une réduction des impôts différés et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les écarts temporaires imposables qui proviennent de la différence entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées à titre d'actif dans l'état de la situation financière et la valeur fiscale de ces dépenses. Les dépenses renoncées relativement aux actions accréditives peuvent entraîner la comptabilisation d'actifs d'impôts différés antérieurement non constatés.

Constatation des produits

Les gains ou pertes résultant de la vente de placements sont constatés à l'état des résultats lors de la vente du titre. Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les ventes de propriétés minières sont constatées en appliquant le produit de ces ventes ou options au coût de la propriété puis en diminution des frais d'exploration reportés de la propriété. Tout solde résiduel est constaté aux résultats.

Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources économiques de la compagnie et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et autres passifs similaires, ou des contrats déficitaires.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que la compagnie a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises. Lors d'un regroupement d'entreprises, les passifs éventuels sont comptabilisés au cours de la répartition du prix d'achat entre les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre du regroupement d'entreprises. Ils sont ensuite évalués au montant le plus élevé d'une provision comparable comme décrite précédemment, et du montant initialement comptabilisé diminué de l'amortissement.

Les entrées probables d'avantages économiques pour la compagnie qui ne remplissent pas encore les critères de comptabilisation d'un actif sont traitées comme des actifs éventuels et ne sont pas comptabilisées.

La compagnie doit se conformer aux lois et règlements environnementaux promulgués par les autorités fédérales et provinciales. Afin de tenir compte des mouvements de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations découlant des plans de fermeture acceptables en matière de protection de l'environnement (tels le démantèlement et la démolition d'infrastructures, le retrait des matières résiduelles et la remise en état des lieux), des provisions sont enregistrées dans l'exercice financier où l'atteinte à l'environnement se produit c'est-à-dire que la compagnie a une obligation actuelle résultant de l'atteinte à l'environnement, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que l'obligation peut être estimée de manière fiable. Ces provisions sont établies en fonction de la meilleure estimation des coûts futurs, basée sur les informations disponibles en date de l'état de la situation financière. La meilleure estimation des coûts futurs est le montant que la compagnie devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Les coûts futurs sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Lors de l'établissement de la provision, un actif correspondant est comptabilisé dans les immobilisations.

La provision est revue annuellement afin de refléter la variation des sorties estimées de ressources suite aux changements au niveau des obligations ou de la législation, la variation du taux d'actualisation courant fondé sur le marché ou l'augmentation qui reflète le passage du temps. La charge de désactualisation est comptabilisée en résultat net en tant que coût financier au fur et à mesure. Le coût de l'actif lié est ajusté pour refléter les changements dans la période considérée. Les coûts de mise hors service sont comptabilisés en réduction de la provision lorsqu'ils sont engagés.

Capitaux propres

Le capital-social représente le montant reçu à l'émission des actions réduit des frais d'émission. Le surplus d'apport inclut les dépenses reliées à la rémunération à base d'actions jusqu'à l'exercice des options émises à titre de rémunération. Le déficit comprend l'ensemble des pertes de la période en cours et des périodes antérieures. Les profits et les pertes sur certains instruments financiers sont inclus dans la rubrique intitulée « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Juste valeur des bons de souscription

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription au prorata des justes valeurs en utilisant la méthode Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du capital-social de la Société.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la compagnie devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transactions, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers, autres que ceux désignés comme instruments de couverture efficace, sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- prêts et créances;
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat;
- actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation des revenus et des charges qui en résulteront, soit en résultat ou en autres éléments du résultat global.

Tous les actifs financiers sauf ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Pour chacune des catégories d'actifs financiers, les différents critères mentionnés ci-dessous permettent de déterminer s'il y a dépréciation.

Tous les revenus et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les « revenus financiers » ou les charges « administration ».

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. Les débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat comprennent les actifs financiers qui sont soit classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat au moment de la comptabilisation initiale. La trésorerie fait partie de cette catégorie. Les actifs dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. Les actifs financiers disponibles à la vente de la compagnie comprennent les actions de sociétés publiques.

Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont présentés dans la rubrique intitulée «Actifs financiers disponibles à la vente» dans les capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur qui sont comptabilisés en résultat. Lorsque l'actif est sorti ou que l'on détermine qu'il a subi une dépréciation, le profit ou la perte cumulée comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat et est présenté comme un reclassement dans les autres éléments du résultat global.

Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de celles relatives aux actifs financiers qui sont des titres de créance, lesquelles sont comptabilisées en résultat seulement si la reprise est objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la compagnie comprennent les fournisseurs et autres créditeurs. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur et dont les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat. Lorsqu'applicables, les dépenses d'intérêts et les variations de juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat sont présentées dans les « revenus financiers » ou les charges « administration ».

Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers impose à la direction d'établir des estimations, des hypothèses et d'exercer son jugement à l'égard d'événements futurs. Les estimations et les jugements sont constamment remis en question. Ils se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer des estimations, des hypothèses et des jugements posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. Les paragraphes suivants décrivent les estimations et hypothèses comptables les plus critiques formulées par la direction lors de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs, passifs et des charges et les jugements les plus critiques de la direction dans l'application de méthodes comptables.

Dépense de rémunération à base d'actions

Pour estimer les dépenses liées à la rémunération à base d'actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et évaluer les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La compagnie a estimé la volatilité de ses propres actions, la durée de vie probable des options, la période d'exercice de ces options ainsi que les extinctions prévues. Le modèle utilisé par la compagnie est le modèle de Black & Scholes.

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

Dépréciation des actifs

La Société évalue chaque groupe d'actifs périodiquement pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Lorsque des indicateurs de perte de valeur existent, une évaluation du montant recouvrable est effectuée. Les évaluations nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses tels que le cours des prix à long terme des ressources minérales, le financement futur nécessaire, le potentiel et les résultats d'exploration. La juste valeur est établie comme étant le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif dans le cadre d'une transaction entre des parties compétentes agissant en toute liberté. La juste valeur des actifs miniers (propriétés minières et les frais d'exploration reportés) est généralement établie comme étant la valeur non actualisée des flux monétaires futurs provenant de l'utilisation continue de l'actif, laquelle comprend des estimations sur les coûts d'expansion et de disposition, en utilisant des hypothèses que prendrait en compte une partie prenante indépendante compétente. La juste valeur correspond au prix du marché lorsqu'il est attendu que les actifs seront vendus.

En ce qui a trait aux actifs miniers sujets à un test de recouvrabilité, la direction a déterminée le groupe d'actif comme étant chaque site minier individuel, lequel est le plus bas niveau pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et qu'elle excède la juste valeur de l'actif. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Redevances sur les produits nets de fonderie

Les redevances sur les produits nets de fonderie ne sont généralement pas comptabilisées au moment de l'acquisition d'une propriété minière puisqu'elles sont considérées comme étant un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et qu'elles peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

FACTEURS DE RISQUE

RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION

L'exploration minière comporte un degré de risque élevé. Peu de propriétés explorées sont mises en production. Des formations rocheuses inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et la difficulté d'obtenir de la main-d'œuvre qualifiée, de la machinerie ou de l'équipement approprié ou adéquat sont d'autres risques que comporte l'exécution des programmes d'exploration.

Les facteurs économiques liés à la mise en valeur de propriétés de ressources sont tributaires de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des métaux, le coût de l'équipement de traitement et d'autres facteurs comme les réclamations des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la

protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. Il n'y a aucune certitude que les dépenses que la Société engagera dans l'exploration de ses propriétés minières donneront lieu à des découvertes de quantités commerciales de minerai. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de gisements de minerai commercialement exploitables.

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

La législation, les règlements et les mesures actuels et futurs en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et les normes environnementales font l'objet d'une évaluation constante et peuvent être haussées considérablement, ce qui pourrait nuire sérieusement aux opérations de la Société ou à son aptitude à mettre ses propriétés en valeur d'une façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société devra obtenir les approbations des autorités de réglementation et les approbations environnementales. Rien ne saurait garantir que ces approbations soient obtenues et qu'elles le soient à temps. Le coût des changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété.

RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA MISE EN VALEUR

La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de sa capacité à obtenir le financement additionnel nécessaire. Rien ne saura garantir qu'elle réussisse à obtenir le financement requis. De plus, la mise en production de

propriétés de ressources dépendra de l'utilisation des services d'un personnel expérimenté ou encore de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés de ressources qui peuvent fournir cette expertise.

COURS DES RESSOURCES

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent influencer sur la qualité marchande de l'or ou de tous autres minéraux découverts. Les cours des ressources ont fluctué considérablement, particulièrement durant les dernières années. Les répercussions de ces facteurs ne peuvent être prévues avec précision.

RISQUES NON ASSURÉS

La Société peut devenir assujettie à la responsabilité découlant des éboulements, de la pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces responsabilités diminuerait ou pourrait éliminer les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'extraction.

AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

On peut trouver davantage de renseignements sur la Société sur SEDAR (www.sedar.com).

INSTRUCTION NATIONALE 51-102

Divulgarion, au 15 novembre 2011, des données relatives aux titres en circulation.

Variation du capital-social

<u>Description</u>	<u>Nb. d'actions en circulation</u>	<u>Valeur \$</u>
31 décembre 2010	58 200 699	5 820 069
31 mars 2011	58 200 699	6 402 076
Placement privé (12 mai 2010)	3 192 307	
30 juin 2011	61 393 006	7 431 600
30 septembre 2011	61 393 006	6 446 265
15 novembre 2011	63 616 006	6 361 006

Bons de souscription

Au 31 décembre 2010

Bons de souscriptions émis à des courtiers : 480 000 (date d'expiration : 8 janvier 2012 / prix de levée : 0.10 \$)

Au 30 septembre 2011

Bons de souscriptions émis à des courtiers : 480 000 (date d'expiration : 8 janvier 2012 / prix de levée : 0.10 \$)

Bons de souscriptions émis

(placement privé du 12 mai 2011) : 1 851 537 (date d'expiration : 12 mai 2013 / prix de levée : 0.30 \$)

Au 15 novembre 2011

Bons de souscriptions émis à des courtiers : 480 000 (date d'expiration : 8 janvier 2012 / prix de levée : 0.10 \$)

Bons de souscriptions émis

(placement privé du 12 mai 2011) : 1 851 537 (date d'expiration : 12 mai 2013 / prix de levée : 0.30 \$)

Bons de souscription émis

(placement privé du 5 octobre 2011) : 1 111 500 (date d'expiration : 5 octobre 2013 / prix de levée : 0.25\$)

Options en circulation

Au 31 décembre 2010 : 4 725 000

Au 30 juin 2011 : 5 650 000

Au 30 septembre 2011 : 5 650 000

Options attribuées aux administrateurs et dirigeants

Nombre d'options	Prix de levée	Date d'expiration
800 000	0,235 \$	5 avril 2012
1 250 000	0,11 \$	20 octobre 2015
1 550 000	0,30 \$	31 juillet 2012
750 000	0,10 \$	9 mars 2014
300 000	0,15 \$	24 février 2013
1 000 000	0,12 \$	21 juin 2016



Donald Lacasse, ing.

Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX RAPPORTS FINANCIERS

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des renseignements financiers contenus dans ce rapport. La direction maintient un système de contrôle interne afin de présenter des états financiers fiables et de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs.

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent nécessairement des montants déterminés selon des estimations et des jugements provenant de la direction.

Le comité de vérification révisé les états financiers et discute de questions touchant la vérification. Le comité de vérification, approuve les états financiers intermédiaires de la Société



Michel David B. Sc.
Président et chef de la direction



Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières
et secrétaire corporatif

Rouyn-Noranda, Canada
Le 28 novembre 2010